SGGCM/DAD

KM/INA

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2001- 357 /PRES
promulguant la loi n°009-2001/AN du 26 juin 2001 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°3476 – BUR, conclu entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du projet d'approvisionnement en eau de Ouagadougou.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la Lettre n°2001-429/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 4 juillet 2001 du Président de l'Assemblée Nationale, transmettant pour promulgation la loi n°009-2001/AN du 26 juin 2001 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n°009-2001/AN du 26 juin 2001 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°3476 – BUR, conclu entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du projet d'approvisionnement en eau de Ouagadougou.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 18 juillet 2001.

Blaise COMPAORE

SGGCM/DAD

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°009-2001/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°3476-BUR, CONCLU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE OUAGADOUGOU

SGG/CM/DAD

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;
Vu la Résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997,
portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 juin 2001
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de crédit n°3476-BUR, conclu le 07 mai 2001 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du « Projet d'approvisionnement en eau de Ouagadougou ».

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 juin 2001

Le Secrétaire de séance

D. Paul MILLOGO

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Deuxième vice-président

BURKINA FASO
Président de l'Assemblée Nationale

Kanidoua NABOHO